



PROCÈS-VERBAL

23

de l'**assemblée** publique du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue au siège social de la Société, à la salle 8200, le **MERCREDI 4 DÉCEMBRE 2019** à 17 h 30.

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bouelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Catherine Morency, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Monsieur Peter F. Trent, membre du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration et président de l'assemblée, monsieur Philippe Schnobb, présente tous les membres du conseil d'administration qui assistent à la présente assemblée, ainsi que monsieur Luc Tremblay, directeur général, et monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif. Les membres du conseil d'administration excusent l'absence de madame Marie Plourde à cette assemblée. Le président déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 17 h 30, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Conformément à l'article 32 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) suit une période de questions au cours de laquelle six (6) intervenants s'adressent aux membres du conseil d'administration et deux (2) intervenants par courriel, période qui débute à 17 h 45.

À 18 h 28, le président du conseil d'administration déclare la période de questions close.

La liste des intervenants ayant posé des questions ainsi que le sujet de leur intervention apparaissent à l'annexe A jointe au procès-verbal.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2019-202 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 4 DÉCEMBRE 2019

PROPOSÉ par monsieur Craig Sauvé
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée du conseil d'administration de la Société.

CA-2019-203 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
TENUE LE 6 NOVEMBRE 2019

PROPOSÉ par monsieur Georges Bourelle
APPUYÉ par madame Claudia Lacroix Perron

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée du conseil d'administration de la Société tenue le 6 novembre 2019.

CA-2019-204 OCTROYER UN CONTRAT
SAP CANADA INC.
SUPPORT ET ENTRETIEN DE LA SUITE DE PROGICIELS SAP
6000003148

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Laurence Parent
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer à l'entreprise **SAP CANADA INC.**, un contrat de support et d'entretien de la suite de progiciels SAP (« SAP Business Suite », « SAP-Portail », « SAP Business Object » et « SAP Libre-service ESS-MSS »), pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020, au montant de **532 365,82 \$**, plus les taxes de **79 721,78 \$**;

le tout pour un montant maximum de **612 087,60 \$** toutes taxes actuelles incluses, le tout conformément aux termes et conditions du document « Estimation des frais de maintenance SAP » pour le premier trimestre de l'année 2020 (STM-6000003148).

	IMPUTATION
Centre	39300
Compte	552170

CA-2019-205 OCTROYER UN CONTRAT
SAP CANADA INC.
ACQUISITION DE LICENCES SAP
6000003146

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Laurence Parent
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'octroyer à l'entreprise **SAP CANADA INC.**, un contrat pour l'acquisition de licences SAP, au montant de **798 813,00 \$**, plus les taxes de **119 622,25 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **918 435,25 \$** toutes taxes actuelles incluses, le tout conformément aux termes et conditions du Contrat de licence et de support de progiciel - Formulaire de commande de progiciel; (6000003146).

	IMPUTATION 1	IMPUTATION 2
Centre	39300	
Compte	568250	568250
Ordre interne		500172
Règlement d'emprunt		R-173
Montants	642 904,67 \$	275 530,58 \$

CA-2019-206 AUTORISER UNE AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE
AON HEWITT
CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR DÉVELOPPER ET RÉALISER UNE
ÉTUDE SUR L'ENGAGEMENT DU PERSONNEL À LA STM
STM-4799-05-14-25
RÉSOLUTIONS CA-2015-341 ET CA-2016-260

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger
APPUYÉ par monsieur Georges Bourrelle

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU D'AUTORISER une augmentation de l'enveloppe budgétaire du contrat de services professionnels pour développer et réaliser une étude sur l'engagement du personnel à la STM, adjugé à la firme **AON HEWITT**, afin d'ajouter un montant supplémentaire de **33 975,00 \$**, plus les taxes de **5 087,75 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **39 062,75 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-4799-05-14-25).

	IMPUTATION
Compte	37700
Ordre interne	591130

CA-2019-207 ADJUGER UN CONTRAT
STUDIO PYXIS INC.
SERVICES PROFESSIONNELS DE DÉVELOPPEMENT LOGICIEL SUR MESURE EN MODE
AGILE
STM-6677-08-19-40

VU le rapport du directeur exécutif – Technologies de l'information et innovation

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger
APPUYÉ par monsieur Georges Bourrelle

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adjuger à **STUDIO PYXIS INC.**, un contrat pour des services professionnels de développement logiciel sur mesure en mode Agile, pour la période du 4 décembre 2019 au 4 décembre 2022, au montant de **630 000,00 \$**, plus les taxes de **94 342,51 \$**;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **724 342,51 \$**, toutes taxes actuelles incluses, conformément aux termes et conditions mentionnés dans la demande de soumissions et dans la soumission produite par l'adjudicataire (STM-6677-08-19-40).

	IMPUTATION
Centre	Type U
Compte	551440

CA-2019-208 AUTORISER LE RECOURS À UNE EXPERTISE COMMUNE/ ARBITRAGE ET
AUGMENTER L'ENVELOPPE BUDGÉTAIRE
BISSON FORTIN / PROVENCHER ROY, ARCHITECTES EN CONSORTIUM
CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEL
ÉDICULE À LA STATION DE MÉTRO VENDÔME ET D'UN NOUVEAU LIEN PIÉTONNIER
JUSQU'AU CUSM
STM-5076-05-15-28

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger
APPUYÉ par monsieur Georges Bourrelle

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser le recours à une expertise commune/arbitrage dans le cadre du dossier de réclamation, volet construction, en cours avec la firme **BISSON FORTIN | PROVENCHER ROY, ARCHITECTES EN CONSORTIUM** concernant le contrat de services professionnels pour la construction d'un nouvel édicule à la station de métro Vendôme et d'un nouveau lien piétonnier jusqu'au CUSM (STM-5076-05-15-28), le tout selon les paramètres établis dans l'annexe confidentielle;
 - 2° d'autoriser une augmentation de la réserve pour contingences, tel que spécifié en annexe, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat.

	IMPUTATION
Compte	551590
Ordre interne	370101
Règlement d'emprunt	R-163

CA-2019-209 AUTORISER UN ADDENDA
ARTM
ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION DES ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser un addenda visant la rémunération à verser pour 2020 à la STM au titre de l'entente de délégation de gestion des équipements métropolitains entre l'**ARTM** et la STM;
 - 2° d'autoriser la direction Affaires juridiques à rédiger un addenda final entre les parties, lequel sera rédigé en des termes substantiellement conformes aux termes et conditions du projet d'entente joint à la présente.

CA-2019-210 AUTORISER L'AVENANT 2
ARTM
ENTENTE DE DÉLÉGATION DE GESTION DU PROJET SRB PIE-IX – RÉALISATION DU TUNNEL PIÉTONNIER
RÉSOLUTIONS CA-2019-120 ET CA-2019-190

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser un avenant 2 à l'entente entre l'**ARTM** et la STM sur l'entente de délégation de gestion du Projet SRB Pie-IX en vue de la réalisation par le Bureau de projet SRB Pie-IX du tunnel piétonnier devant relier le SRB Pie-IX et le prolongement de la ligne bleue;
 - 2° d'autoriser la direction Affaires juridiques à rédiger un avenant 2 entre les parties, lequel sera élaboré en des termes substantiellement conformes aux termes et conditions du projet d'avenant 2 joint à la présente.

CA-2019-211 ENTENTE DE DÉLÉGATION POUR DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DE LA STM VILLE DE MONTRÉAL

VU le rapport du directeur exécutif – Ingénierie et grands projets

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Francesco Miele
APPUYÉ par madame Catherine Morency

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° d'autoriser une entente entre la **VILLE DE MONTRÉAL** et la STM portant sur la réalisation de travaux de reconstruction des infrastructures dans la rue Peel, de la rue Notre-Dame au boulevard René-Lévesque;
 - 2° d'autoriser la direction Affaires juridiques à rédiger l'entente entre les parties, laquelle sera élaborée en des termes substantiellement conformes aux termes et conditions du projet d'entente annexé à la présente.

CA-2019-212 CRÉER UNE COMMISSION POUR TENIR UNE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROLONGEMENT DE LA LIGNE BLEUE DU MÉTRO

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de créer une commission pour tenir une consultation publique sur le prolongement de la ligne bleue du métro, selon les termes, modalités et conditions prévus à l'article 158.3 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* ainsi qu'à la politique corporative « Consultation publique - Réseau du métro » (PC 1.14);
 - 2° de nommer Madame Marguerite Bourgeois présidente de ladite commission, ainsi que Messieurs Radouan Torkmani et Joshua Wolfe à titre de commissaires.

	IMPUTATION
Compte	551120
Ordre interne	377150
Règlement d'emprunt	R-177

CA-2019-213 AUGMENTER LE FONDS D'IMMOBILISATIONS ET Y AFFECTER DES SOMMES EN 2019

VU le rapport de la directrice exécutive – Planification et finances

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle

ET UNANIMEMENT

Il est

- RÉSOLU
- 1° de modifier le montant maximal en capital pouvant être dédié au fonds d'immobilisation à DEUX CENTS MILLIONS DE DOLLARS (200 000 000 \$);
 - 2° de modifier l'article 5 intitulé « Montant maximum du fonds d'immobilisation » de la résolution adoptée par la Société le 3 décembre 2014 (CA-2014-325) pour être remplacé par :

« Le montant dédié au fonds d'immobilisation peut varier en fonction des sommes ayant été virées automatiquement ou attribuées de temps à autre par le conseil d'administration, moins les dépenses en immobilisation payées à

même le fonds d'immobilisation, mais en autant que le montant en capital n'excède pas DEUX CENTS MILLIONS DE DOLLARS (200 000 000 \$).»;

- 3° d'affecter au fonds d'immobilisation un montant n'excédant pas dix millions de dollars (10 000 000 \$) provenant des intérêts gagnés sur le capital dudit fonds pendant l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019;
- 4° d'affecter au fonds d'immobilisation un montant n'excédant pas quinze millions de dollars (15 000 000 \$) provenant de l'excédent de fonctionnement à des fins fiscales audité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

	IMPUTATION
Compte	311501

CA-2019-214 AUTORISER LE PAIEMENT DES SERVICES POLICIERS DANS LES STATIONS DE MÉTRO DE LA STM
VILLE DE MONTRÉAL
6000003103

VU le rapport de la directrice exécutive – Métro

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Claudia Lacroix Perron
APPUYÉ par monsieur Georges Bourelle

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU

d'autoriser le paiement de la somme de **16 797 700,00 \$** auprès de la **VILLE DE MONTRÉAL** pour les services policiers dans les stations de métro de la Société de transport de Montréal situées sur le territoire de l'agglomération de Montréal, et ce, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019;

le tout pour un montant maximum pour la Société de **16 797 700,00 \$** excluant les taxes.

	IMPUTATION
Centre	66000
Compte	552290

CA-2019-215 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

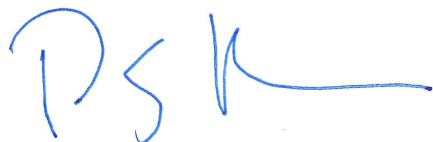
Il est

RÉSOLU

de lever la séance à 18 h 33.

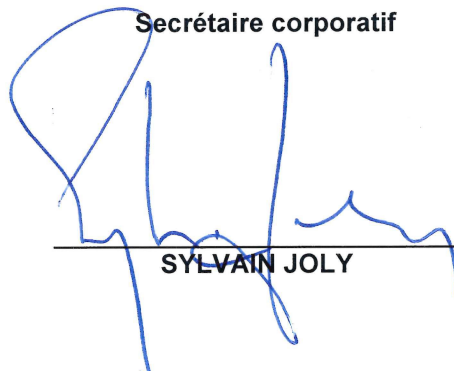
Les résolutions CA-2019-202 à CA-2019-215 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

Président du
conseil d'administration



PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire corporatif



SYLVAIN JOLY

ANNEXE A
PÉRIODE DE QUESTIONS
ASSEMBLÉE ORDINAIRE PUBLIQUE
LE MERCREDI 4 DÉCEMBRE À 17 H 30

NOM

SUJET DE L'INTERVENTION

INTERVENANTS PRÉSENTS À L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

QUESTION 1

M. Martin Dion

La première question de Monsieur concerne l'ajout du nouveau service par taxi collectif dans le secteur de Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles. Selon les informations recueillies, il semblerait que ce service n'est accessible qu'aux personnes handicapées qui sont capables de plier leur fauteuil et de monter seul à bord du taxi. Monsieur souligne qu'un pourcentage important de personnes handicapées ne peuvent se transférer de leur fauteuil à un siège. Monsieur souhaite savoir si ce nouveau service est offert également aux personnes handicapées.

Quant à sa deuxième question, Monsieur veut connaître la directive de la STM relativement à l'embarquement des personnes en fauteuil roulant. Selon les chauffeurs, les usagers réguliers ont la priorité pour monter ou descendre à bord de l'autobus; pourquoi les personnes en fauteuil roulant ne peuvent-elles pas monter selon l'ordre d'arrivée.

Le Président

En ce qui concerne la première question, le président indique que ce service est offert sur demande, donc encadré de la même manière que tous les services de taxis collectifs. Les clients doivent réserver leurs passages à chaque utilisation au moins 40 minutes à l'avance pour s'assurer que ce soit le bon véhicule. Le président l'informe que l'offre de service sera ajustée en conséquence selon les besoins.

Mme Renée Amilcar, directrice exécutive Bus, ajoute que le service de taxi collectif accessible est offert sur demande. Elle précise qu'un certain délai est à prévoir. Elle rappelle toutefois que ce n'est pas un service de transport de porte-à-porte comme pour les usagers du transport adapté. Le parcours est déjà déterminé et il est possible de monter ou de descendre à n'importe quel arrêt accessible.

Pour la deuxième question, Madame Amilcar répond que les chauffeurs ont comme directive de respecter : premier arrivé, premier servi. De façon générale, les usagers réguliers donnent la priorité aux personnes en fauteuil roulant. Lorsque l'autobus est rempli, il est souhaitable de prioriser la sortie des autres passagers avant l'embarquement des clients en fauteuil roulant. Un rappel de la directive sera fait aux chauffeurs.

QUESTION 2

M. Gilbert Bauer

La question de Monsieur porte sur ces nombreuses interruptions de service occasionnées par des bris d'équipement sur la voie. Monsieur indique avoir constaté une augmentation d'interruptions de services dans le métro. Il voudrait savoir si ces interruptions de service sont reliées aux divers chantiers en cours.

Le Président

Le président reconnaît que le mois de novembre a été plus difficile. Toutefois, en termes d'arrêts de service dans le métro, l'année 2019 demeure l'une des meilleures depuis les sept dernières années.

Le président invite Mme Marie-Claude Léonard, directrice exécutive Métro, à répondre.

Madame Léonard précise que l'arrêt de service survenu la semaine dernière a été occasionné par le bris d'une barre de guidage, ce problème survient qu'une fois tous les cinq ans et conclut que les travaux n'en sont pas la cause.

QUESTION 3

M. Gleason Frenette

Monsieur représente le Syndicat du transport de Montréal (CSN) pour les employés d'entretien. Monsieur s'interroge sur l'état de la situation actuelle à la STM au réseau des autobus. Ce dernier relate les problématiques des derniers mois, notamment en ce qui a trait à la livraison du service. Monsieur veut savoir si le conseil d'administration a encore confiance à son comité de direction.

Le Président

Le président confirme avoir une totale confiance en la direction générale. La situation est préoccupante certes, mais le conseil est au fait des problématiques et du plan d'action de la direction, lequel donnera des résultats assez concrets. La STM a auparavant connu des situations difficiles et en général, un effort collectif est déployé pour rétablir le service rapidement pour les clients. Le président félicite le travail des chauffeurs, car ce sont ces derniers qui subissent la colère des clients. Le président ajoute que tous doivent mettre l'épaule à la roue afin de rétablir le service et termine en sollicitant la saine collaboration de tous.

QUESTION 4

M. Renato Carlone

Monsieur représente le Syndicat des chauffeurs d'autobus, opérateurs de métro et employés des services connexes au transport de la STM –Section locale 1983 – SCFP.

Monsieur rapporte que les chauffeurs subissent la colère des usagers (agressions physiques et verbales, crachats, injures) tous les jours due aux manques de service. Il souhaite qu'un communiqué soit émis dans les médias rapidement. Monsieur indique que les affiches ne suffisent pas et que d'autres méthodes doivent être envisagées pour assurer la sécurité des chauffeurs. Ce fléau est tellement récurrent que les chauffeurs ne remplissent plus de rapports d'incidents. Monsieur aimerait savoir quels sont les scénarios qui seront mis en place pour assurer la sécurité des chauffeurs? Il demande d'envisager un système de deux journées de répit.

Le Président

Le président salue le travail des chauffeurs et rappelle que le respect des chauffeurs est primordial. Ces derniers n'ont pas à subir les conséquences de la situation actuelle. Le président confirme qu'un communiqué sera publié dès demain à cet effet.

Le président demande à Mme Renée Amilcar, directrice exécutive Bus de répondre à la question.

Madame Amilcar explique que le système de répit a été abordé lors de la rencontre avec le comité de relation de travail concernant les scénarios de coupures. En conclusion, c'est une journée par semaine qui a été retenue. Cette demande sera réévaluée.

QUESTION 5

M. Olivier Lesage
Villeneuve

Monsieur souhaiterait savoir s'il est possible d'ajouter les horaires des commerces dans les stations de métro via le site web ou une application.

Le Président

Le président invite M. Michel Lafrance, directeur exécutif Expérience client et activités commerciales à répondre à la question.

Monsieur Lafrance répond que les heures d'ouverture des commerçants sont à leur discrétion toutefois les heures régulières peuvent être ajoutées. Une vérification sera faite à ce sujet.

QUESTION 6

M. Jean Jacques Ranger

Monsieur est le père d'un enfant autiste. Récemment, un malheureux incident est survenu avec un chauffeur qui a nécessité l'intervention d'un chef d'opération. Heureusement que l'incident s'est bien terminé. Il tient à témoigner sa gratitude envers le chef d'opération pour l'effort déployé et remercier la STM pour le soutien offert aux enfants présentant un trouble de l'autiste.

Le Président

Le président le remercie pour ses commentaires.

QUESTIONS REÇUES PAR COURRIEL

QUESTION 7

Mme Laurel Thompson

L'ouverture du REM sur la Rive-Sud en automne 2020 libéra un nombre des autobus pour servir les autres endroits.

Mais avec la clôture du tunnel en janvier l'année prochaine et le besoin de servir 18 000 usagers pendant 4 ans, est-ce qu'il y aura assez d'autobus?

Le Président

Le président répond que tout est mis en œuvre pour livrer le service promis à la population montréalaise durant l'implantation du REM.

QUESTION 8

M. Julien Lemay

Bonjour, cela fait la troisième fois que je réitère le sujet du retrait de deux arrêts consécutifs de la 28 sur Honoré-Beaugrand afin de remettre l'arrêt au coin de Honoré-Beaugrand/Roux parce que la première fois, personne n'a donné suite à ma question lors du conseil d'administration. La deuxième fois, on m'a parlé de panneaux d'arrêt "stop" alors que je parlais bien d'un arrêt d'autobus.

J'espère que cette fois-ci sera la bonne. Comment la STM peut-elle justifier le retrait de deux arrêts consécutifs de la ligne 28 sur Honoré-Beaugrand dans le contexte d'une population vieillissante? Envisage-t-elle de remettre l'arrêt au coin de Roux?

Le Président

Le président mentionne que les discussions sont en cours avec l'arrondissement pour remettre l'arrêt en place et qu'un suivi lui sera fait.
